		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL			
		<b>BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER</b> ----- <b>SEANCE DU 22 MAI 2024 à 18h00</b>  Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges			
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	11	6	0	0	15 mai 2024

**Présents** : Alain MAZÉ, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

**Excusés** : François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Richard BOUDET

M. Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

- 1 -

### Avis sur le projet de SCoT du Pays Sancerre-Sologne

-----

#### **Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu le code de l'urbanisme ;*

*Vu la délibération du comité syndical du Pays Sancerre-Sologne du 28 mars 2017 prescrivant le projet de SCoT ;*

*Vu la délibération du comité syndical du Pays Sancerre-Sologne du 13 mars 2024 arrêtant le projet de SCoT,*

*Vu le Schéma de Cohérence territoriale de l'agglomération berruyère approuvé par délibération du comité syndical du SIRDAB le 18 juin 2013 ;*

*Vu la délibération du 5 juillet 2018 relative à la prescription du SCoT Avord-Bourges-Vierzon ;*

*Vu la délibération du 20 décembre 2023 actant la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du projet de SCoT Avord-Bourges-Vierzon ;*

*Vu l'arrêté Préfectoral du 20 décembre 2018 constatant la transformation du SIRDAB en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;*

*Vu la délibération n°4 du comité syndical du PETR Centre-Cher du 12 février 2024 portant délégation de pouvoir du comité syndical au bureau syndical et au Président ;*

Considérant que le périmètre du PETR Centre-Cher, établissement public porteur d'un SCoT approuvé en 2013 actuellement en cours de révision, est limitrophe du périmètre du Pays Sancerre-Sologne,

Considérant qu'aux termes du code de l'urbanisme, les établissements publics porteurs de SCoT limitrophes sont personnes publiques associées dans le cadre des démarches d'élaboration ou d'évolution des SCoT et qu'à ce titre le PETR a été notifié du projet.

Considérant qu'à compter de la notification de l'arrêt du projet de SCoT par courrier reçu le 15 avril 2024, le PETR dispose de trois mois pour émettre un avis sur le projet

**Par délibération du 13 mars 2024, le comité syndical du Pays Sancerre-Sologne a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), notifié au PETR Centre-Cher le 15 avril 2024.**

**Aux termes du code de l'urbanisme, le PETR Centre-Cher est Personne Publique Associée (PPA) à la démarche en tant qu'établissement porteur de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) limitrophe au projet (L. 132-8 du code de l'urbanisme). Le PETR dispose dès lors de trois mois pour émettre un avis. Cette possibilité entend favoriser la cohérence entre les projets portés par des territoires voisins.**

**Le SRADDET de la Région Centre-Val de Loire, dans sa version adoptée en 2020, s'oppose par ailleurs au SCoT du Pays Sancerre-Sologne.** A noter qu'au terme de la modification du SRADDET actuellement en cours, dont le projet a été arrêté le 18 avril 2024, le SCoT devra par ailleurs être mis en comptabilité avec les nouvelles règles et prendre en compte les nouveaux objectifs du schéma régional.

**L'élaboration du SCoT du Pays Sancerre-Sologne a été initiée en 2017. Son périmètre recouvre deux communautés de communes du Cher (Sauldre et Sologne, Pays-fort Sancerrois Val de Loire) comptant 50 communes.** La population s'élève à environ 33 800 hab. en 2020 sur un territoire de 1 420 km<sup>2</sup> (21 hab./km<sup>2</sup>) et s'organise autour des polarités principales d'Aubigny (5 476 hab.), Argent sur Sauldre (2 057 hab.) et Sancerre (1 329 hab.) - Saint Satur (1 403 hab.)

Les EPCI du PETR limitrophes au projet sont les communes du Nord et de l'Est des Terres du Haut Berry, et Neuvy-sur-Barangeon, au nord-est de Vierzon-Sologne-Berry.

## **1 Le projet d'aménagement et l'organisation du territoire**

**Le projet d'aménagement se structure autour de 3 axes et répond à une stratégie d'attractivité qui met en avant les atouts d'une ruralité perçue comme authentique et innovante.** Il entend par ailleurs valoriser une situation interstitielle entre les agglomérations de Bourges au sud et d'Orléans au nord, et entre les axes structurants Nord-Sud de l'A-71 à l'Ouest et de l'A-77 à l'Est.

- **Axe 1 : « Réaffirmer la vocation productive d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le nord du Cher ».** Cet axe met en œuvre la stratégie autour d'une armature économique structurée autour de deux axes « productifs » : axe « Ligérien-Sancerrois » (Sancerre-St Satur et Belleville) et axe Solognot (Argent s/ Sauldre, Aubigny s/Nère, La chapelle d'Angillon). La volonté de faire de Vailly-sur-Sauldre un pôle d'irrigation économique au centre du territoire est également affichée. Cet axe identifie les filières stratégiques (vitiviniculture, nucléaire, industrie...) et entend valoriser l'intégration de la CdC Sauldre et Sologne dans le dispositif Territoires d'industries. L'axe prévoit par ailleurs de développer le tourisme et souligne les enjeux de structuration de l'offre autour de la vallée de la Loire et des productions agricoles locales (vins, fromage).
- **Axe 2 : « Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité qui se vit au présent pour des espaces de vie attractifs et adaptés aux nouvelles attentes des populations ».** Cet axe fixe les ambitions de préservations des trames écologiques et de mise en scène du paysage et des patrimoines. Le SCoT soutient notamment la démarche de classement UNESCO du Sancerrois. Ce second axe prévoit également la poursuite de diversification et d'amélioration du parc de logements et de réduction de la vacance.
- **Axe 3 : « Valoriser un réseau territorial interconnecté & solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité durable ».** Cet axe se donne pour objectif de mieux organiser les mobilités internes, tout en s'arrimant aux pôles de mobilité extérieurs (Bourges, Cosne s/ Loire...) et de favoriser les alternatives à la voiture individuelle ; Les orientations de cet axe s'appuient sur une armature territoriale et prennent en compte les risques dans un contexte de changement climatique (inondations et coulées de boues dans le Sancerrois, feu de forêt en Sologne)

**Le projet de SCoT s'organise autour de 3 niveaux de polarités :**

- **Les Pôles principaux et les pôles relais (11 communes) qui sont appréhendés ensemble dans la programmation :**
  - o Pôles principaux (4) : Aubigny / Argent s/Sauldre / Sancerre-Saint-Satur
  - o Pôles relais (7) : Vailly-sur-Sauldre / Belleville s/Loire, Léré, Sury-près-Léré / La chapelle d'Angillon, Méry-ès-bois, Ivoy le pré.
- **Des centralités de maillage local (10 communes) :** Boulleret, Savigny-en-Sancerre, Veaugues, Bannay, Jars, Sury-en-Vaux, Blancafort, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Nançay
- **Les communes rurales (29 communes)**

Cette armature vise à organiser le développement du territoire en matière de logements, d'équipements et services, en prévoyant pour les pôles une offre plus dense et plus diversifiée que sur le reste du territoire (santé, équipements, services, tourisme...). Ces pôles structurent également l'offre commerciale, l'offre foncière et immobilière pour les activités et participent à orienter l'offre de mobilité. Les possibilités d'implantation des commerces soumis à décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) sont limitées aux communes d'Aubigny s/N., Argent s/S., Sancerre, Saint-Satur, La Chapelle d'A., Vailly-sur-S. et Belleville sur L. ; En matière de tourisme, le SCoT identifie un rôle particulier pour Nancay, Aubigny, Sancerre et Vailly-sur-Sauldre.

## 2 Des hypothèses prospectives de rebond au regard des tendances récentes

Les tendances démographiques récentes mettent en exergue une baisse significative d'environ -0,57%/an de la population entre 2014 et 2021 (33 892 habitants en 2014 ; 32 554 habitants en 2021). Le projet table sur une augmentation de 1 770 habitants à horizon 2043. Cet objectif représente une augmentation de +0,20%/an d'ici à 2043.

L'objectif affiché est d'accueillir environ 1 400 actifs à horizon 2023 ce qui correspond à un retour au nombre d'actifs présents sur le territoire en 2010. En termes d'emploi, le SCoT affiche un objectif de +1 180 emplois sur 20 ans, soit environ 60 emplois supplémentaires par an pour conserver le rapport actuel entre nombre d'emplois et actifs (environ 1 emploi pour 1 actif occupé sur le Pays Sancerre-Sologne). Sur la période précédente 2013-2019, qui a suivi la crise de 2008/2009, le territoire a connu une érosion du nombre d'emplois de près de 50 par an.

A l'échelle du Pays, ce sont 2 226 logements qui sont projetés à horizon 2043 pour répondre aux différents besoins (évolution démographique, desserrement des ménages, besoins de renouvellement du parc...). Le desserrement des ménages représente 40% des besoins, les objectifs d'accueil de population 35%. Les logements programmés doivent être localisés à 43% au sein de l'enveloppe urbaine pour mieux maîtriser l'étalement urbain.

Pour mettre en œuvre ce projet, 960 logements doivent être créés à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes. Le territoire se donne également pour objectif de reconquérir 13 logements vacants par an (soit environ 300 à horizon SCoT) pour passer d'un taux de 15% à 12,6% en fin de programmation.

La programmation de logements s'effectue en direction des pôles principaux et relais pour 50%, des centralités de maillage pour 29% et des communes rurales pour environ 20%. Le renforcement des pôles s'avère plus marqué pour la CdC Sauldre et Sologne que pour la CdC Pays Fort Sancerrois.

En matière de logements, le projet de SCoT module différemment les objectifs de densité en fonction des niveaux d'armature territoriale et des deux EPCI. Ainsi, la densité brute moyenne retenue dans la communauté du Pays fort Sancerrois est de 11 logements/ha (environ 772 m<sup>2</sup> de parcelles) et d'au moins 13 logements/ha pour les pôles (environ 650 m<sup>2</sup> de parcelles). La densité est plus ambitieuse côté Sauldre et Sologne puisque la moyenne attendue est de 13 logements/ha et de 14 logements/ha minimum dans les pôles (environ 610 m<sup>2</sup> de parcelles).

Tableau 1 : La programmation de logements à horizon SCoT

	% pop 2021	TCAM 2016-2021	Logements à créer à Horizon 2043					
			Pays Fort Sancerrois Val de Loire		Sauldre et Sologne		TOTAL logements	
<b>Pôle principaux et relais (11)</b>	47%	-0,59%	366	16,5%	757	34,0%	<b>1 123</b>	<b>50,5%</b>
<b>Centralités de maillage (10)</b>	26%	-0,53%	430	19,0%	218	10,0%	<b>648</b>	<b>29,0%</b>
<b>Communes rurales (29)</b>	27%	-0,83%	367	16,5%	88	4,0%	<b>455</b>	<b>20,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>-0,64%</b>	<b>1 163</b>	<b>52,0%</b>	<b>1 063</b>	<b>48,0%</b>	<b>2 226</b>	<b>100,0%</b>

### 3 La consommation foncière

La consommation totale sur la période de référence définie 2011-2020 était d'environ 240 hectares (150 ha pour le résidentiel, 72 ha pour le développement économique et 18 ha de divers) que la consommation ait eu lieu en extension ou en optimisation de l'enveloppe urbaine (soit 24 ha/an). Rapportée à la population, cette consommation 2011-2020 représente environ 7 ha pour 1 000 habitants (à l'échelle du Centre-Cher, la consommation 2011-2020 rapportée à la population est de 5,3 ha pour 1 000 habitants).

Sur le plan foncier, le projet de SCoT ne considère comme « consommation d'espaces » que ce qui relève de l'extension urbaine. D'ici à 2043, les besoins en extension sont ainsi établis à 188 hectares (soit 8,2 ha/an), 121 ha pour le résidentiel (64%) et 67 ha pour les activités économiques (36%) y compris les besoins liés au secteur primaire (vitiviniculture). Dans le détail, ce sont 47 ha fléchés pour des activités économiques et 20 ha pour les activités liées à la filière vitivinicole.

A l'inverse des données issues l'observatoire national, ces objectifs ne tiennent pas compte de la consommation d'espaces qui pourrait survenir au sein des enveloppes urbaines. Les efforts de modération affichés pourraient donc s'avérer surestimés au regard d'une consommation calculée au réel.

La consommation d'espaces projetée à horizon 2043 correspond à un effort de réduction de -66% par rapport à la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur période de référence 2011-2020. Si l'on se focalise sur la première décennie 2021-2030 qui correspond à la première période d'objectifs pour la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) organisée par la loi Climat & Résilience, les objectifs de modération de la consommation d'ENAF correspondent à -50% de la consommation 2011-2020 (soit 12 ha/an contre 24 ha/an en moyenne entre 2011-2020). La vocation économique concoure moins aux efforts que le résidentiel, puisque la consommation projetée de 2021 à 2030 correspond à un effort de réduction de seulement -40%.

Tableau 2 : Synthèse des objectifs de modération de la consommation d'ENAF

	Période de référence 2011-2020		Projet SCoT : 2021-2043					
	Total (ha)	Rythme annuel	1ere décennie : 2021-2030			Total 2021-2043		
			Total (ha)	Rythme annuel	% effort relatif	Total (ha)	Rythme annuel	% effort relatif
Résidentiel	150 (63%)	15,0	77	7,7	-50%	121 (64%)	5,3	-64%
Dev. Eco	72 (30%)	7,2	43	4,3	-40%	67 (36%)	2,9	-60%
Divers	17 (7%)	1,7	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>	<b>24,0</b>	<b>120</b>	<b>12,0</b>	<b>-50%</b>	<b>188</b>	<b>8,2</b>	<b>-66%</b>

### 4 Points de convergence et points d'attention

- Des enjeux convergents

Certains objectifs semblent partagés par le PETR Centre-Cher et le Pays Sancerre-Sologne. A l'image du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du projet de SCoT Avord-Bourges-Vierzon débattu en décembre 2023, dans lequel des axes de coopérations sont signifiées en matière d'économie, notamment autour du dispositif territoires d'industrie sur les enjeux de (ré)industrialisation et de dynamisation des filières stratégiques (aéronautique, défense...). En matière de tourisme, des coopérations et des complémentarités existent aussi pour mettre en résonance les atouts de nos territoires (œnotourisme, tourisme à vélo, labels et démarches de labellisation UNESCO...). Les projets de véloroutes Bourges-Argent-Sully sur Loire ou Bourges-Sancerre en sont des illustrations.

**Au-delà de ces aspects, les pôles du PETR, et plus particulièrement le pôle berruyer, participent à pourvoir une offre en matière de santé, d'enseignement supérieur, de mobilité (...)** qui répond aux besoins des habitants et des activités du Pays Sancerre-Sologne. A échelle plus fine, des interactions existent dans des bassins de vie locaux à l'interface des deux territoires. A cet égard, des pôles comme Henrichemont ou La Chapelle d'Angillon proposent des services et équipements de rayonnement local qui génèrent des flux qui s'affranchissent des périmètres de SCoT.

**Parmi les entrées thématiques, des enjeux existent en matière de continuité écologique entre les territoires :** continuum boisé sur la partie ouest et réseau de bocage sur la partie Est. En matière de risque, le continuum boisé invite à appréhender un risque feux de forêt accentué par le changement climatique.

- **Un point d'attention sur la consommation d'ENAF**

**L'objectif de réduction de la consommation d'espaces fixé par le SCoT du Pays Sancerre-Sologne sur la période 2021-2030 s'éloigne légèrement de ce que prévoient les cadres nationaux et régionaux** pour la trajectoire de sobriété foncière qu'organise la loi Climat.

**Pour tenir compte des projets d'envergure nationale et européenne (PENE) dont la consommation est mutualisée à l'échelle nationale, la moyenne des efforts à produire pour chaque Région dotée d'un SRADDET est de -54,5% sur la première tranche de 10 ans.**

**Sur cette base, le projet de SRADDET du Centre-Val de Loire prévoit une territorialisation des objectifs de réduction de l'artificialisation à l'échelle des SCoT.** Celle-ci a été réalisée sur la base de différents critères tenant compte de la consommation antérieure, de la population, du nombre d'emplois, de la superficie, de l'efficacité de l'urbanisation passée, des besoins en logements, de l'armature régionale, de la présence d'éléments sensibles relevant des trames vertes et bleues, etc (...). Cette modulation s'est opérée après soustraction d'une réserve stratégique régionale de 600 hectares, correspondant à des projets économiques et industriels d'envergure régionale pour lesquels la consommation serait pour partie mutualisée entre l'ensemble des territoires régionaux. Ainsi, à l'échelle régionale, le total des objectifs répartis entre les territoires de SCoT (5 578 ha) représente une réduction d'environ -58% par rapport au total consommé de 2011-2020 (13 352 ha).

**La cible définie par le SRADDET pour Sancerre-Sologne s'élève à 106 hectares de 2011 à 2020,** soit un effort relatif de -55,8% par rapport à la consommation de référence 2011-2020 (240 ha). Le Pays Sancerre-Sologne se voit donc affecter des efforts moins importants que la cible moyenne régionale (-58%).

**Avec un objectif de 120 hectares, correspondant à -50% de consommation d'ENAF pour la première décennie, le projet de SCoT du Pays Sancerre-Sologne s'éloigne donc légèrement de la cible régionale qui lui est affectée,** alors même que cette dernière implique des efforts moins marqués que pour d'autres territoires. Le différentiel représente +/- 14 ha, soit environ 12% de la consommation projetée.

Comparaison des objectifs de lutte contre l'artificialisation de 2021-2030		
	Objectif conso max en hectares	En % de diminution de la consommation 2011-2020
SCoT Sancerre-Sologne	120	-50,0%
Cible SRADDET	106	-55,8%

**Pour atteindre collectivement les objectifs de lutte contre l'artificialisation définie à l'échelle régionale, fixer des objectifs inférieurs à ceux prescrit par le futur SRADDET risque de faire porter sur d'autres territoires des efforts supplémentaires, qui auraient logiquement dû être réalisés localement.**

**C'est d'autant plus le cas que l'approche retenue dans le projet de SCoT pour caractériser la consommation d'ENAF est moins large que celle retenue par l'observatoire national de l'artificialisation,** et que les objectifs de consommation affichés pourraient donc être sous-estimés par rapport à la consommation qui sera réellement calculée par l'observatoire national.

Monsieur Franck BRETEAU rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'exprimer un avis favorable sur le projet de SCoT du Pays Sancerre-Sologne ;
- de s'interroger sur les éventuelles conséquences pour les autres territoires qu'impliquerait l'écart constaté entre l'objectif de réduction projeté par le SCoT Sancerre-Sologne et la cible en cours de définition dans le projet de SRADDET ;
- de souhaiter que l'écart constaté entre l'objectif de réduction projeté par le SCoT Sancerre-Sologne et la cible en cours de définition dans le projet de SRADDET, n'aura pas de conséquences sur les autres territoires du Cher.

**Fait à Bourges, le 23 mai 2024**

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : **30 MAI 2024**

Publication électronique : **30 MAI 2024**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS



**Le Président,**

**Alain MAZE**

**Le secrétaire de séance,  
Franck BRETEAU**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.*

## **Annexe n°1 : le Projet d'Aménagement du SCoT du Pays Sancerre-Sologne**

### **1. RÉAFFIRMER LA VOCATION PRODUCTIVE D'UNE RURALITÉ QUI INNOVE, CULTIVE LES SIGNES DE QUALITÉ ET DYNAMISE LE NORD DU CHER**

#### **La stratégie et l'armature économique**

- Renforcer les filières emblématiques et de se diversifier en s'appuyant sur ces filières, l'alliance des spécificités économiques fortes des différents secteurs du territoire et la qualité des ressources (agricoles, naturelles, savoir-faire)
- Organiser l'armature économique du territoire autour des axes productifs majeurs et de pôles d'emplois et de services forts

#### **Affirmer le positionnement du territoire à travers son armature économique**

- Organiser une offre foncière lisible et de qualité valorisant l'armature économique du SCoT et répondant au plus près aux différents besoins des acteurs économiques
- Donner de la capacité de développement qualifiant grâce à la reconquête des friches et la mutation de bâtis vacants
- Stimuler l'entrepreneuriat et faciliter le parcours résidentiel des entreprises

#### **Être compétitif par la qualité des aménagements économiques et chercher à se démarquer**

- Positionner les parcs d'activités structurants comme des espaces de vie, bien reliés au tissu urbain des villes et bourgs (paysage, mobilité douce ...) notamment sur les axes productifs Est et Ouest et Vailly sur Sauldre
- Faciliter l'accès aux espaces d'activités économiques par tous moyens de mobilité en fonction du type de ZAE et du contexte local
- Inscrire l'aménagement économique au cœur des préoccupations paysagères et environnementales
- Rester mobilisés pour le déploiement du numérique et de la couverture 4G/5G

#### **Être compétitif par la coopération**

- Développer l'offre de formations au plus près des besoins de l'économie locale, en s'appuyant sur les partenariats publics, mais aussi public/entreprises et le numérique
- Poursuivre les politiques de coopération et d'animation internes et externes des réseaux d'acteurs économiques

#### **Développer le tourisme et son rôle moteur du développement local**

- Développer les pratiques touristiques et récréatives autour du ressourcement/bien-être, du tourisme de nature et sportif, de l'art de vivre/gastronomie, de la culture, de l'art, du patrimoine, de l'expérience authentique
- Développer ces pratiques dans une logique de maillage sur tout le territoire afin de densifier l'offre d'itinérance et de séjour, de valoriser les liens entre la Loire Sauvage, le Sancerrois, la Sologne/Berry, l'Île de France et les réseaux touristiques du Centre Val de Loire et de la Bourgogne

#### **Soutenir et fortifier un secteur primaire créateur de valeur ajoutée et emblème d'une ruralité active**

- Préserver l'espace productif agricole et sa fonctionnalité
- Faire vivre les AOP
- Créer les conditions pour développer la valeur ajoutée liée aux activités de transformation des productions agricoles
- Accompagner les besoins de diversification des filières longues et les exploitations
- Permettre l'exploitation raisonnée de la forêt et structure des pôles d'excellence bois

#### **Faire de la croissance verte un marqueur de reconnaissance du territoire**

- Faciliter la mise en place de boucles locales : bois énergie, biomasse, recyclage ...
- Encourager le développement de l'économie circulaire et faire émerger une économie sociale et solidaire au service de l'insertion par l'activité
- Développer le photovoltaïque en privilégiant leur installation sur les bâtiments économiques, agricoles, les espaces artificialisés
- Permettre l'exploitation raisonnée de la forêt

## 2. FAIRE BRILLER DES PATRIMOINES VIVANTS ET VALORISER UNE AUTHENTICITÉ QUI SE VIT AU PRÉSENT POUR DES ESPACES DE VIE ATTRACTIFS ET ADAPTÉS AUX NOUVELLES ATTENTES DES POPULATIONS

Mettre en œuvre une trame verte et bleue, support de dynamiques naturelles, patrimoniales et économiques

- Préserver les réservoirs de biodiversité et les liens économiques nécessaires à leur fonctionnement
- Préserver les perméabilités écologiques
- Intégrer à ces besoins les besoins pour l'agriculture
- Améliorer la qualité du cycle de l'eau par des actions de restauration des cours d'eau et d'aménagement

Mettre en scène la palette paysagère et faire briller le patrimoine

- Reconnaître les spécificités des grands paysages pour les protéger et les mettre en valeur
- Lors d'urbanisations et aménagements, allier ambiance paysagère intime du territoire et valorisation touristique, agricole, du cadre de vie
- S'appuyer sur des infrastructures pour mettre en valeur l'accès aux paysages et les entrées en Sancerre Sologne
- Préserver les patrimoines, sans figer, et mettre en valeur leurs abords

Mettre en œuvre la transition écologique pour des ressources pérennes en bon état et accompagner les enjeux de mutations économiques

- Protéger les captages d'eau potable
- Allier développement des énergies renouvelables et préservation du patrimoine naturel, paysager et architectural
- Intégrer une démarche environnementale dans l'aménagement

Poursuivre les efforts pour réduire la vacance et améliorer l'usage du parc de logements existant

- Réduire la vacance (connaissance, repérage, opérations de renouvellement urbain)
- Poursuivre la réhabilitation des logements dégradés et énergivores
- Diversifier l'offre de logements en cohérence avec la stratégie de développement du SCoT
- Développer une offre diversifiée en lien avec la stratégie d'attractivité du territoire et favorisant l'accueil de jeunes et d'actifs

Des urbanisations valorisant l'espace et vie de proximité, authentique et convivial, qui révèlent l'esprit des lieux sancerrois et solognots

- Développer des espaces urbains répondant aux aspirations des habitants et mettant en valeur les caractéristiques des paysages et patrimoines locaux pour des espaces de vie authentiques, conviviaux et adaptés aux nouveaux modes de vie

## 3. VALORISER UN RÉSEAU TERRITORIAL INTERCONNECTÉ ET SOLIDAIRE AU SERVICE D'UNE NOUVELLE ACCESSIBILITÉ, D'ESPACES DYNAMIQUES ET D'UNE ATTRACTIVITÉ DURABLE

Organiser les mobilités pour une plus grande proximité aux aménités territoriales et se connecter à l'extérieur

- Renforcer la multimodalité et le rabattement vers les pôles urbains et/ou de mobilité importants qui existent en périphérie du territoire
- Améliorer les connexions Est-Ouest du territoire pour désenclaver le Pays Fort

Déployer une offre en mobilité alternative à la voiture individuelle et pour tous

- Déployer des solutions pour usage durable de la voiture
- Expérimenter des solutions de mobilités sociales
- Développer le maillage d'itinéraires doux
- Faciliter les mobilités douces dans les ventres bourgs par l'aménagement de l'espace public
- Encourager la mise en place de pratiques d'écomobilité innovantes
- Continuer à déployer la desserte numérique



### L'armature urbaine et de services

- Développer le niveau en services à la population et son accessibilité par les usagers du territoire, tout en soutenant, ou renforçant la vitalité et l'animation des villes, bourgs et villages
- Organiser les centralités urbaines en réseau pour une échelle de proximité pertinente et faciliter les mutualisations/complémentarités permettant de proposer une offre plus diversifiée en services/équipements et commerces, d'accroître la diversité de l'offre d'habitat et la capacité d'accueil en logement avec des relais/complémentarités entre les communes
- Appuyer l'armature sur un maillage de pôles urbains forts, de centralités et d'espaces de vie de proximité fonctionnant en réseau pour irriguer l'ensemble du territoire
- Politique commerciale : s'adapter aux besoins en commerce et privilégiant la proximité et la vitalité des centres villes (des bourgs et villages)

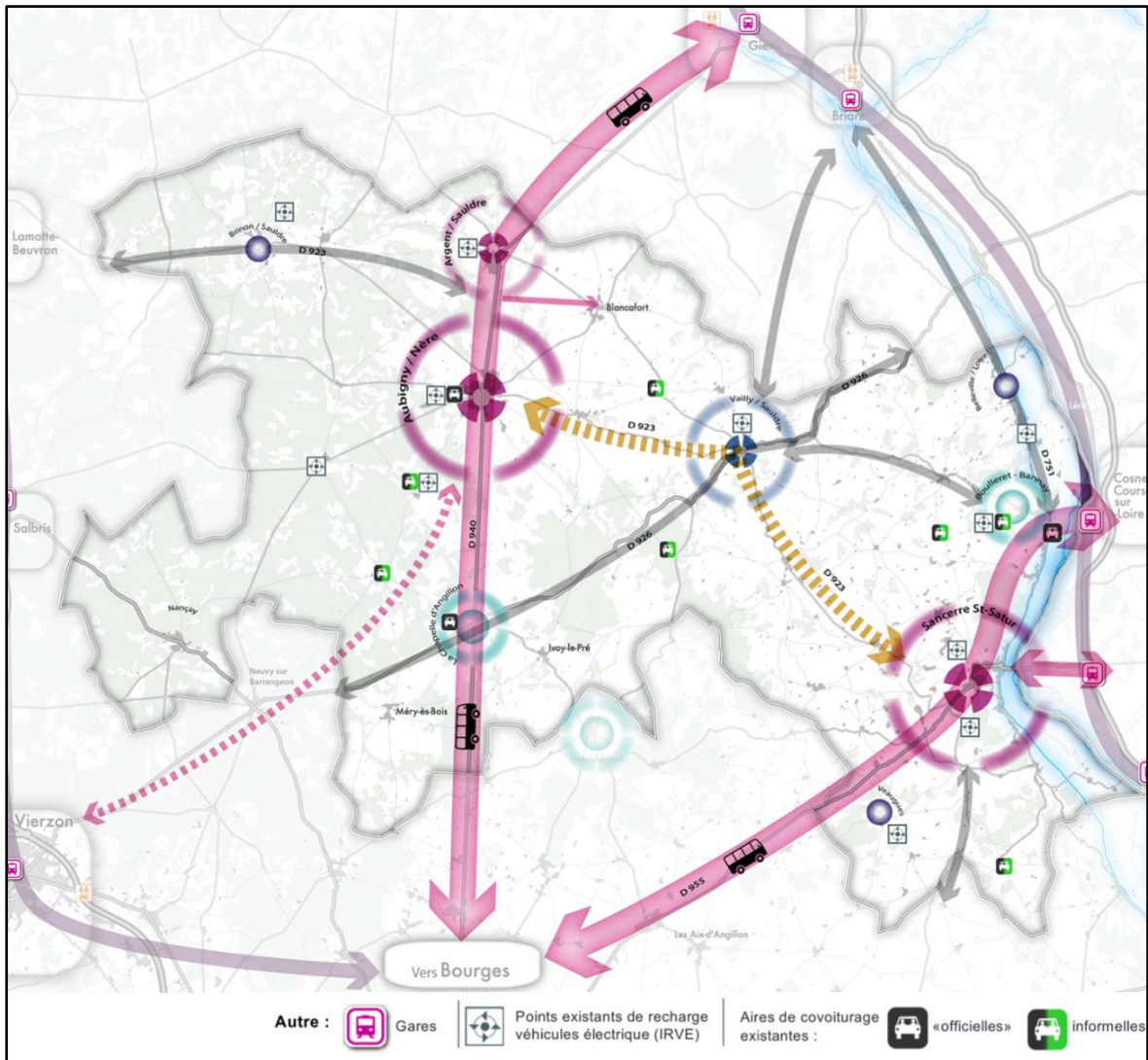
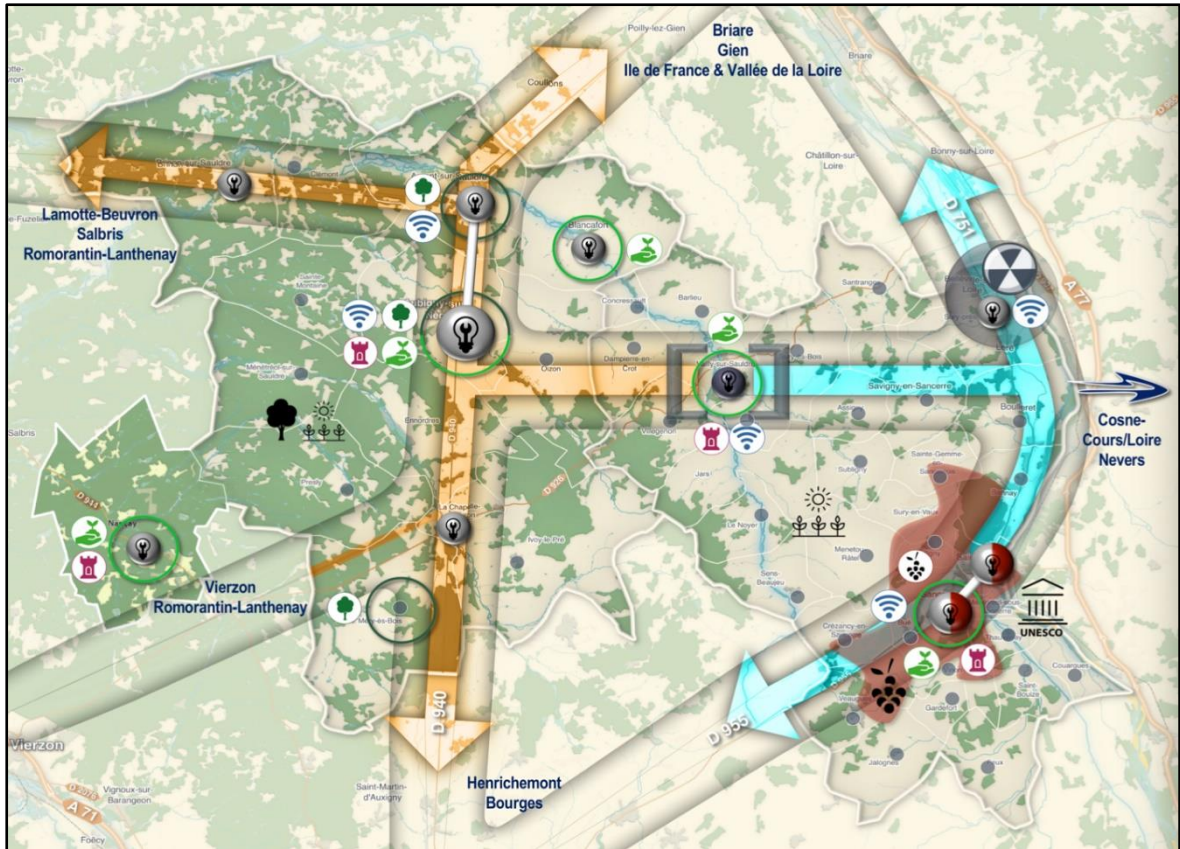
### (Re)dynamiser les centres veilles et leurs commerces


- Favoriser la diversification et la qualification de l'offre commerciale globale du territoire
- Accompagner l'évolution des modes de consommation et du grand commerce

### Développer la culture du risque

- Une approche cohérente et solidaire entre les communes pour une logique d'adaptation du risque mais aussi de réduction des vulnérabilités

**Annexe n°2 : Cartes extraites du projet d'aménagement du SCoT**



		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL			
		<b>BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER</b> ----- <b>SEANCE DU 22 MAI 2024 à 18h00</b>  Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges			
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	11	6	0	0	15 mai 2024

**Présents :** Alain MAZÉ, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

**Excusés :** François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Richard BOUDET

M. Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

- 2 -

## Opération « Ville à Joie » - Tournée 2024 – Actualisation du plan de financement

-----

### **Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5741-1 et suivants ;*

*Vu la délibération n°18 du Comité Syndical du 5 février 2020 sur le projet de territoire - partie 1 – restitution du travail des Commissions ;*

*Vu la délibération n°3 du Bureau Syndical du 1<sup>er</sup> février 2023 portant demandes de subventions pour la tournée 2023 de « Ville à joie » ;*

*Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;*

Considérant que lors du Comité Syndical du 6 juillet 2022, le PETR Centre Cher a saisi l'opportunité d'expérimenter un projet innovant en partenariat avec la SASU « La Ville à Joie ». Ce projet s'inscrivait dans la continuité des échanges sur le projet de territoire. En effet, le défi sur la cohésion sociale et territoriale avait été identifié comme commun à l'ensemble des 6 EPCI.

L'initiative, qui a reçu le trophée de l'innovation territoriale 2021 de l'ANPP, a pour objet de faire revivre les villages par le biais d'évènements ramenant des commerces, des services de santé, des services publics et plein d'autres intervenants. L'objectif est de faire vivre le lien social à travers des animations conviviales et un esprit festif. Sur d'autres territoires, la démarche a permis aux acteurs présents de s'inscrire plus durablement sur la commune et de recréer du lien avec les habitants.

Réalisée de façon expérimentale sur 15 dates de septembre-octobre en 2022, puis en 2023, cette tournée a permis de déployer des animations, de favoriser les échanges entre les habitants et de faire découvrir des activités et services ; au cœur des bourgs.

Grâce aux équipes municipales, aux associations et aux partenaires, la démarche a été une réussite avec de bons retours des maires et une fréquentation au-dessus de la moyenne nationale selon le prestataire. Plusieurs pistes d'amélioration ont aussi été indiquées pour une prochaine tournée : 2 dates moins rapprochées, une coopération plus forte entre les acteurs et une période plus estivale.

Un bilan a été présenté en Bureau et Comité Syndical. Les élus présents ont confirmé la volonté de poursuivre l'expérimentation sur 2 années supplémentaires, avec le même format qu'en 2022 : 15 dates et 8 communes pour un budget de 38 400 € TTC par an.

Pour cela, il est proposé de solliciter un financement dans le cadre du nouveau programme Leader, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement -Ville à Joie – 2024-2025 (2 ans)			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Tournée de 15 dates	76 800 €	A VOS ID Région CVL	38 400 €
Animation et coordination	10 000 €	Leader	14 580 €
Frais de structure	1 500 €	Autofinancement PETR	35 320 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>88 300 €</b>	<b>Total des Ressources</b>	<b>88 300 €</b>

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre les demandes de subvention et / ou d'appels projets auprès des partenaires identifiés, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Bourges, le 23 mai 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 30 MAI 2024

Publication électronique : 30 MAI 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS




Le Président,

Alain MAZÉ

Le secrétaire de séance,  
Franck BRETEAU

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.*

		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL			
		<b>BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER</b> ----- <b>SEANCE DU 22 MAI 2024 à 18h00</b>  Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges			
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	11	6	0	0	15 mai 2024

**Présents** : Alain MAZÉ, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

**Excusés** : François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Richard BOUDET

M. Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

- 3 -

### Demande de Financement « actions de prévention » Projet « Service Sanitaire »

-----

#### **Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;*

*Vu la délibération n°3 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 29 Novembre 2022 approuvant le Contrat Local de Santé (CLS) ;*

*Vu la campagne de financement 2024 par l'ARS Centre-Val de Loire au titre du financement d'actions de prévention inscrites dans le programme d'actions du CLS PETR Centre-Cher ;*

Considérant que le Contrat Local de Santé du PETR Centre-Cher a été signé le 13 décembre 2022 pour 4 ans. Il vise à renforcer l'efficacité et la cohérence des dynamiques territoriales en matière de promotion et de prévention de la santé, afin de mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des habitants.

Le programme d'actions du Contrat Local de Santé (CLS) PETR Centre-Cher compte 19 actions réparties dans 4 axes stratégiques :

- AXE I – Renforcer la prévention et la promotion de santé sur notre territoire
- AXE II – Naître, grandir et vieillir sur notre territoire : Améliorer les parcours santé des populations
- AXE III – Promouvoir des habitudes de vie et des environnements favorables à la santé
- AXE TRANSVERSAL – Coopérer, coordonner et animer le Contrat Local de Santé en associant les habitants

L'accompagnement du déploiement du service sanitaire s'inscrit dans l'axe transversal « Coopérer, coordonner et animer le Contrat Local de Santé en associant les habitants » et sous la fiche action « Coopérer pour développer un territoire Promoteur de Santé ».

Outil de la stratégie nationale de santé, le service sanitaire (SESA) est déployé au niveau régional par le Collégium Santé Centre-Val de Loire, depuis 2018. Il participe à la réorientation du système de santé en faveur de la prévention de la maladie et de la promotion de la santé. L'objectif est de former tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention en santé en réalisant des actions concrètes auprès de publics identifiés comme prioritaires.

Dans le cadre de leur cursus, les étudiants en santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, soins infirmiers et masseur-kinésithérapeute) interviennent dans des établissements scolaires, lieux de vie, entreprises... sur des thèmes prioritaires de la santé publique (promotion de l'activité physique, information sur la contraception, lutte contre les addictions – tabac, alcool, drogues, etc.).

Pour favoriser l'interdisciplinarité, les étudiants des différentes filières en santé travaillent ensemble pour réaliser des projets communs. Ces étudiants se forment ainsi à la pédagogie, au partage de leurs savoirs pour sensibiliser les citoyens à des comportements favorables à la santé.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé du Centre Cher, une action vise à favoriser l'implantation du Service Sanitaire sur le territoire en recherchant des structures intéressées pour accueillir un groupe d'étudiants, d'accompagner les structures à la définitions du projet de prévention et de soutenir le référent de proximité tout au long de la période d'accueil des étudiants en service sanitaire.

Pour renforcer l'implantation du Service Sanitaire sur notre territoire, la première action proposée est d'organiser une journée d'accueil des étudiants en Santé lors de la première semaine banalisée en novembre 2024. Pour cela, l'équipe PETR a cherché à identifier des partenaires financiers pour soutenir cette démarche. C'est dans cet objectif qu'il est proposé de déposer une demande de financement auprès de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

<b>Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre-Cher Projet "Service Sanitaire "</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Action « Service Sanitaire »	2000 €	ARS Centre-Val de Loire	2 000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 000 €</b>	<b>Total des Ressources</b>	<b>2 000 €</b>

Monsieur Pierre GROSJEAN rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la demande de financement auprès l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Bourges, le 23 mai 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 30 MAI 2024


Publication électronique : 30 MAI 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS



Le secrétaire de séance,  
Franck BRETEAU

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.*

		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL			
		<b>BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER</b> ----- <b>SEANCE DU 22 MAI 2024 à 18h00</b>  Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges			
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	11	6	0	0	15 mai 2024

**Présents** : Alain MAZÉ, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

**Excusés** : François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Richard BOUDET

M. Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

- 4 -

### Demande de Financement « actions de prévention » Projet « Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive »

-----

#### **Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération n°3 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 29 Novembre 2022 approuvant le Contrat Local de Santé (CLS) ;*

*Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;*

*Vu la campagne de financement 2024 par l'ARS Centre-Val de Loire au titre du financement d'actions de prévention inscrites dans le programme d'actions du CLS PETR Centre-Cher ;*

Considérant que le Contrat Local de Santé du PETR Centre-Cher a été signé le 13 décembre 2022 pour 4 ans. Il vise à renforcer l'efficacité et la cohérence des dynamiques territoriales en matière de promotion et de prévention de la santé, afin de mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des habitants.

Le programme d'actions du Contrat Local de Santé (CLS) PETR Centre-Cher compte 19 actions réparties dans 4 axes stratégiques :

- AXE I – Renforcer la prévention et la promotion de santé sur notre territoire
- AXE II – Naître, grandir et vieillir sur notre territoire : Améliorer les parcours santé des populations
- AXE III – Promouvoir des habitudes de vie et des environnements favorables à la santé
- AXE TRANSVERSAL – Coopérer, coordonner et animer le Contrat Local de Santé en associant les habitants

Dans le cadre de son axe 1 « Renforcer la prévention et la promotion de santé sur notre territoire », le CLS du Centre-Cher comporte l'action « Favoriser le développement du « sport santé et du « sport bien-être » sur le territoire ».

En effet, notre territoire n'échappe pas à la tendance, devenue mondiale, d'une diminution du volume d'activité physique quotidienne. Or, l'inactivité physique est devenue l'un des principaux facteurs de risque pour les problèmes de santé. Elle est à l'origine d'environ 10% de la mortalité totale en Europe. Selon les estimations de l'OMS, elle est ainsi la cause directe de 5% de la charge des cardiopathies coronariennes, de 7% du diabète de type 2, de 9% du cancer du sein et de 10% de cancer du côlon.

A l'inverse, les bénéfices pour la santé de la pratique régulière d'une activité physique sont avérés, quels que soient l'âge et le sexe. L'adoption de comportements non sédentaires et la pratique d'Activité Physique et Sportive (APS) sont donc reconnues comme déterminants essentiels de l'état de santé et enjeux de santé publique.

Ils participent également à l'intégration et l'insertion sociale des personnes et contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales entre les individus à tous les âges de la vie. Des modalités d'action spécifiques, correctrices de ces inégalités, sont donc nécessaires. C'est pourquoi, afin de permettre l'organisation d'évènements (Conférence, Table ronde, ciné-débat, randonnées santé) sur l'intérêt de pratiquer une activité physique sur notre territoire, l'équipe PETR a cherché à identifier des partenaires financiers.

C'est dans cet objectif qu'il est proposé de déposer une demande de financement auprès de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire au titre du financement d'actions de prévention inscrites dans le programme d'actions du CLS PETR Centre-Cher.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

<b>Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre-Cher</b>			
<b>Projet « Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive sur le territoire du CLS PETR Centre-Cher »</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
<b>Actions « Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive »</b>	3 000 €	<b>ARS Centre-Val de Loire</b>	3 000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 000 €</b>	<b>Total des Ressources</b>	<b>3 000 €</b>

Monsieur Pierre GROSJEAN rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE**  
**à l'unanimité**

- d'approuver la demande de financement auprès de l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Bourges, le 23 mai 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 30 MAI 2024

Publication électronique : 30 MAI 2024


Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS



Le secrétaire de séance,  
Franck BRETEAU

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.*



		<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			
		<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL</b>			
		<b>BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER</b> ----- <b>SEANCE DU 22 MAI 2024 à 18h00</b>  Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges			
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	11	6	0	0	15 mai 2024

**Présents** : Alain MAZÉ, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

**Excusés** : François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Richard BOUDET

M. Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

- 5 -

**Demande de Financement « actions de prévention »  
Projet « Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM) 2024 »  
Actualisation du plan de financement**

-----

**Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;*

*Vu la délibération n°3 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 29 Novembre 2022 approuvant le Contrat Local de Santé (CLS) ;*

*Vu la délibération n°2 du Bureau Syndical du PETR Centre-Cher du 1<sup>er</sup> Février 2024 portant sur des demandes de financements dans le cadre des Semaines d'informations sur la santé Mentale pour 2024 ;*

*Vu la campagne de financement 2024 par l'ARS Centre-Val de Loire au titre du financement d'actions de prévention inscrites dans le programme d'actions du CLS PETR Centre-Cher ;*

Considérant que le Contrat Local de Santé du PETR Centre-Cher a été signé le 13 décembre 2022 pour 4 ans. Il vise à renforcer l'efficacité et la cohérence des dynamiques territoriales en matière de promotion et de prévention de la santé, afin de mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des habitants.

Le programme d'actions du Contrat Local de Santé (CLS) PETR Centre-Cher compte 19 actions réparties dans 4 axes stratégiques :

- AXE I – Renforcer la prévention et la promotion de santé sur notre territoire
- AXE II – Naître, grandir et vieillir sur notre territoire : Améliorer les parcours santé des populations
- AXE III – Promouvoir des habitudes de vie et des environnements favorables à la santé
- AXE TRANSVERSAL – Coopérer, coordonner et animer le Contrat Local de Santé en associant les habitants

Ce projet s'inscrit dans l'axe 2 « Naître, grandir et vieillir sur notre territoire » et les fiches actions « promouvoir le bien-être et la santé mentale » et « Renforcer les actions de prévention et promotion de la santé à destination des familles ».

En 2023, le PETR Centre-Cher s'est inscrit dans l'évènement national « semaines d'information sur la santé mentale (SISM) » en axant sa programmation sur l'enjeu : "Périnatalité - Petite enfance - Soutien à la parentalité", en cohérence avec la priorité accordée aux enjeux de parentalité dans le CLS.

Ainsi, le PETR a pu proposer au travers de sa SISM un programme riche, comportant des événements sur chacun des 6 EPCI (10 ateliers, 4 webinaires et 1 formation, en touchant plus de 270 personnes et environ 60 familles), avec des retours unanimement positifs et une demande de l'ensemble des acteurs d'envisager sa reconduction en 2024.

Grace à la très forte dynamique partenariale, le reste à charge pour le PETR de la SISM 2023 n'a été que de 1 000 €, pour un coût global de 9 000€, avec plusieurs actions directement prises en charges par les partenaires, qui partageaient les orientations et priorités portées par le CLS.

En 2024, un enjeu fort consiste à consolider la dynamique engagée à travers une nouvelle participation à cet évènement national, qui aura lieu du 07 au 20 octobre.

Un premier plan de financement a été établi en envisageant plusieurs pistes de financement : appel à projet « Parentalité » porté par la Caisse d'Allocation Familiale du cher et l'appel à projet « Grandir en milieu rural » porté par la Mutualité sociale agricole (MSA). L'équipe du PETR a poursuivi sa recherche de partenaires financiers et c'est dans cet objectif qu'il est proposé de déposer une demande de financement auprès de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Plan de financement - Contrat local de Santé PETR Centre-Cher Projet « Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM) 2024 »</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
<b>Action SISM 2024 : « Santé mentale et Parentalité : De la périnatalité à l'adolescence »</b>	<b>8 000 €</b>	<b>ARS Centre-Val de Loire</b>	<b>2 800 €</b>
		<b>CAF du Cher</b>	<b>3 500 €</b>
		<b>MSA Beauce Cœur de Loire</b>	<b>1 700 €</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 000 €</b>	<b>Total des Ressources</b>	<b>8 000 €</b>

Monsieur Pierre GROSJEAN rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la demande de financement auprès l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire, conformément au plan de financement ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Bourges, le 23 mai 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : **30 MAI 2024**

Publication électronique : **30 MAI 2024**


Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS



Le Président,  
  
Alain MAZÉ

Le secrétaire de séance,  
Franck BRETEAU

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.*

		REPUBLIQUE FRANCAISE			
		REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL			
		<b>BUREAU SYNDICAL DU PETR CENTRE-CHER</b> ----- <b>SEANCE DU 22 MAI 2024 à 18h00</b>  Salle de réunion n°1 4 rond-point Henri Farman à Bourges			
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date d'envoi et d'affichage de la convocation
17	11	6	0	0	15 mai 2024

**Présents** : Alain MAZÉ, Bernard BAUCHER, Sophie GOGUÉ, Jacques PESKINE, Franck BRETEAU, Jill GAUCHER, Fabrice CHOLLET, Hugo LEFELLE, Monique LEPRAT, Pierre GROSJEAN, Gilles GONTHIER

**Excusés** : François DUMON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Irène FÉLIX, Fabrice CHABANCE, Yann GALUT, Richard BOUDET

M. Franck BRETEAU est désigné secrétaire de séance.

- 6 -

## Présentation d'un projet au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »

-----

### **Président de séance : Monsieur Alain MAZÉ**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5741-1, L. 5711-1 et suivants, L5211-2 et L5211-10 ;*

*Vu l'Arrêté Préfectoral n°2022-0852 du 8 juillet 2022 portant modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher ;*

*Vu la délibération CPR n°18.06.26.58 du 22 juin 2018 relative à la décision de la Région sur le programme d'actions présenté sur les Pays de Vierzon et Bourges et sa signature en date du 13 Juillet 2018 ;*

*Vu la délibération n°9 du Comité Syndical du 13 octobre 2021 portant validation de la nouvelle maquette financière du CRST 2018-2024 du PETR Centre-Cher et validation de l'avenant n°1 « Après bilan » ;*

*Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 12 février 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Syndical et au Président.*

-----

### **1 projet à étudier :**

- Aménagement d'un Centre Régional de Santé à Henrichemont

### **AXE B : MIEUX ÊTRE SOCIAL – SERVICES A LA POPULATION**

**Cadre de référence 15 : Maison de Santé pluridisciplinaire et autres structures d'exercice regroupé**

**Maître d'Ouvrage** : Commune d'Henrichemont

**Projet** : Création d'un Centre de Santé Régional dans la commune d'Henrichemont

**Commentaire/Analyse** : En avril 2021, la commune d'Henrichemont a été labellisée au titre du programme « Petites Villes de Demain » par le Préfet du Cher. Dans ce cadre et afin de renforcer sa fonction de pôle de centralité, la municipalité a décidé d'aménager un Centre Régional de Santé pour compléter l'offre médicale libérale et répondre ainsi au manque de médecins généralistes sur la commune et plus largement sur l'ensemble du bassin de vie.

Ce projet répond à une attente forte de la population, et en particulier celle qui ne bénéficie pas d'un médecin traitant. En effet, ce constat est ressorti de l'enquête réalisée auprès des habitants de la commune dans le cadre de l'autodiagnostic sur la revitalisation du centre-bourg.

Le projet de Centre Régional de Santé a fait l'objet d'une Convention entre le GIP Pro Santé de la Région Centre-Val de Loire et la commune d'Henrichemont. D'après cette Convention, le personnel (médecin et secrétaire) est salarié de la Région et il revient à la commune de mettre à disposition le bâtiment, de l'entretenir et de régler les charges annuelles de fonctionnement.

Le cout de l'opération est de 324 626 € et la subvention sollicitée de 92 000 € :

Opération	I ou F	Coût réel	Coût retenu	HT	Taux	Subvention sollicitée	PETR Centre-Cher Fiche action 15 Disponible au BE 0 € Sur l'axe B dispo 41 500 € Mobilisation de l'enveloppe fongible pour un montant de 50 500 €
Aménagement du Centre Régional de Santé d'Henrichemont	I	324 626 €	324 626 €	HT	28,34 %	92 000,00 €	Reste dispo sur l'axe B après l'opération 0 € Reste dispo sur l'enveloppe fongible après l'opération : 190 036 €

Monsieur Alain MAZÉ rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'émettre un avis positif pour l'attribution d'une subvention de 92 000 € par la Région Centre-Val de Loire, pour la création d'un Centre de Santé Régional à Henrichemont, au titre du CRST 2018-2024 et du cadre de référence 15 : Maison de Santé pluridisciplinaire et autres structures d'exercice regroupé ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Bourges, le 23 mai 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 30 MAI 2024

Publication électronique : 30 MAI 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,  
Julien FONTAINHAS



Le Président,

Alain MAZÉ

Le secrétaire de séance,  
Franck BRETEAU

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.*